

Extrait de l'acte de décès n°

[2]

à \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil  
Sceau

Mentions marginales<sup>[3]</sup>

Scissant déclanation conjointe  
du 08 Septembre 2014  
du sexe Masculin à Séleum Céline et Yanne  
reconnue<sup>[4]</sup> le 11 Septembre 2014  
en cette mairie par son épouse

Délivré conforme aux registres, le 24 Septembre 2014  
Mentions marginales<sup>[5]</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

[6]

L'officier de l'état civil  
Sceau

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales<sup>[3]</sup>

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales<sup>[5]</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

[1] Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

[2] Écrire soit le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

[3] Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de naissance n° 1901

[2]

Le 08 Septembre 2014  
à \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

est né(e)<sup>[2]</sup> Gabinie, Jules, Sacha

SABOURET

à Séleum

Céline et Yanne

Scissant déclanation conjointe  
du 08 Septembre 2014

du sexe Masculin à Séleum Céline et Yanne

reconnue<sup>[4]</sup> le 11 Septembre 2014  
en cette mairie par son épouse

Délivré conforme aux registres, le 24 Septembre 2014  
Mentions marginales<sup>[5]</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

[6]

L'officier de l'état civil  
Sceau

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales<sup>[3]</sup>

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

Mentions marginales<sup>[5]</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

[1] Indiquer la place du l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance prévues DEUXIÈME, TROISIÈME, ...

[2] Prénoms et NOM de famille tel qu'ils résultent de l'acte de naissance complété par l'acte d'échange, l'indication du nom pat. « Sciant déclarant conjointement dans le » et/ou « 1<sup>er</sup> partie ... 2<sup>ème</sup> partie ... » en cas de double nom de famille.

[3] Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pas été versée dans l'acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française, la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms NOM) née le ... à ... »

[4] Prénom, Si « à l'issue » la date est issue de la ou des notifications et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

[5] Inscrire sur acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

[6] Indiquer selon la situation « décédé(e) le ... » ou « Présent(e) ... »

[7] Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

[8] Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

[9] Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

[10] Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

[11] Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

[12] Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

[13] Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait